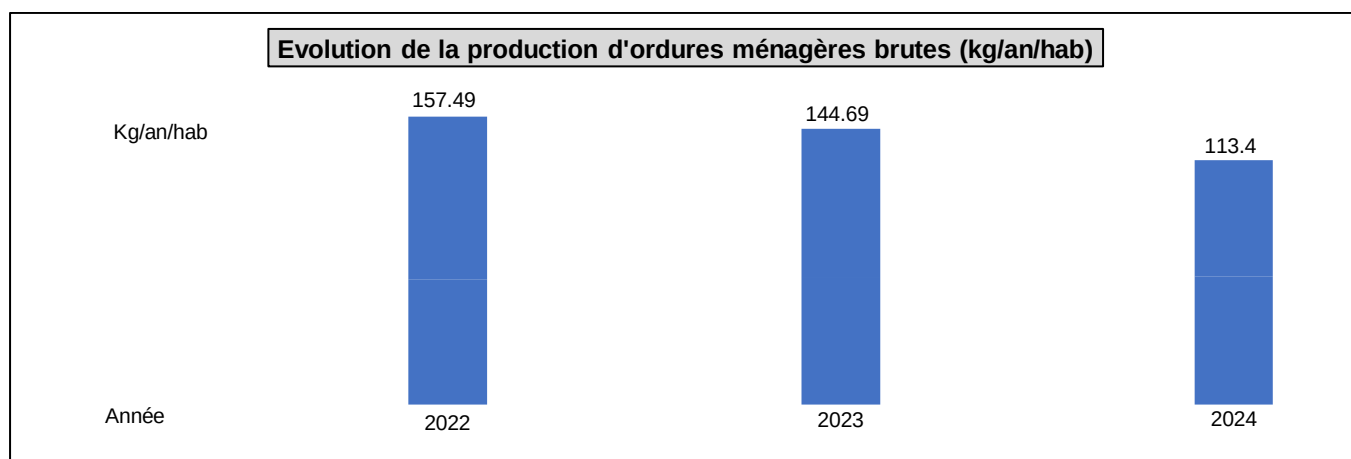


1. La production des déchets ménagers et leur gestion (chiffres Hygea)

Types de déchets	Moyenne en Kg/an/habitant		Quels sont les services de collecte et de traitement ?
	Région wallonne (Dernières données officielles 2023)	Le Roeulx (2024)	
Ordures ménagères	113,74	113,40	HYGEA, traitement par IPALLE
Déchets Organiques	22,02	20,65	HYGEA, traitement par VANHEEDE
Déchets verts	50,66	44,48	HYGEA, traitement par VANHEEDE et SEDE
Encombrants	46,38	51,22	HYGEA, traitement par IPALLE et VANHEEDE
Déchets inertes et déchets de construction	78,24	64,47	HYGEA, traitement par RECYMEX SATEA et BCS
Bois	36,00	35,73	HYGEA, traitement par RECYBOIS, BARDOEL, VANHEEDE et COGETRIMA
Papiers/cartons	42,37	39,47	HYGEA, traitement par BELFIBRES
Verres	32,02	29,02	HYGEA, traitement par RENEWI
PMC	24,89	25,73	HYGEA, traitement par Val'UP
Métaux	6,65	5,91	HYGEA, traitement par COMET SAMBRE
Déchets spéciaux des ménages (DSM)	1,90	1,73	HYGEA traitement par RENEWI et VANHEEDE
Déchets électriques et électroniques (DEEE)	6,50	5,91	HYGEA, traitement par RECUPEL
Matelas	0,24	0,07	HYGEA, traitement par VANHEEDE
Autres (piles, huiles, pneus, textiles, etc.)	4,19	2,85	-
TOTAL	465,80	440,64	



2. Le coût et le financement de la gestion de vos déchets (année 2024) – Coût par an / habitant

22,17 € : Collecte des ordures ménagères et Bio déchets

15,10 € : Traitement des ordures ménagères et Bio déchets

3,32 € : Collecte sélective des PMC, papiers/cartons, verres

32,57 : Frais de gestion des parcs à conteneurs

1,09 € : Frais de gestion administrative

0,22 € : Actions de prévention et communication

= 74,47 € / an / habitant

☞ Les sources de financement sont issues des recettes de la taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices adressée à chaque ménage/commerce/second résident de la commune.

I. Votre contribution directe à la commune et le service y afférent

a. Le service minimum comprend :

- La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères (O.M.) et des déchets organiques (Bio déchets).
- La collecte sélective des PMC et des conteneurs de papiers/cartons (ou vrac en zones de dérogation).
- La mise à disposition de bulles à verre et de points d'apport volontaires pour les déchets résiduels.
- L'accès aux parcs à conteneurs et aux sites de Cuesmes et de Manage pour la reprise de 16 matières (y compris l'asbeste-ciment et les textiles).
- Le traitement des déchets collectés.

b. Extrait du règlement-taxé :

L'extrait du règlement-taxé sur l'enlèvement et le traitement des immondices est annexé à votre avertissement-extrait de rôle. L'entièreté de ce règlement peut être consultée auprès du service des Finances pendant les heures d'ouverture du bureau ou sur le site internet : www.deliberations.be/le-roeulx.

II. Votre contribution via l'achat de certains produits

La participation moyenne par habitant et par an aux coûts de gestion des déchets couverts par une obligation de reprise et internalisés dans le prix des produits, sur base des données communiquées par les obligataires de reprise au DSD.

Tableau de synthèse du coût des obligations de reprise (art. 12 § 2) – année 2024 – chiffres Hygea

☞ Nombre d'habitants en RW au 01/01/2024 : 3.692.283 soit 31,39 % de la population

Flux	Organisme de gestion	Coût à la tonne Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers RW / tonnes collectées en RW	Coût par habitant Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers / habitant
Huiles usagées	VALORLUB	518 €/T	0,151 €/habitant
Matelas	VALUMAT	566 €/T	0,818 €/habitant
Piles	BEBAT	4.431,02 €/T	1,54 €/habitant
Emballages	FOST PLUS Chiffres pour la Belgique	342 €/T	21,2 €/habitant
Pneus	RECYTYRE	Non communiqué	Non communiqué
D.E.E.E.	RECUPEL Chiffres pour la Belgique	104,52 €/T	2,14 €/habitant
Panneaux photovoltaïques	PV Cycle	70,2 €/T	0,332 €/habitant
VHU	FEBELAUTO	0 €	Non communiqué

III. Comment réduire vos déchets ?

Moins de déchets produits, c'est mieux pour l'environnement et autant d'économie pour vous.



Voici quelques conseils de prévention des déchets :

- Compostez à domicile vos déchets verts et déchets organiques en vous entourant des conseils et informations nécessaires.
- Evitez le gaspillage alimentaire.
- Privilégiez les produits durables et évitez les produits jetables (vaisselles jetables, piles jetables, etc.) ou de mauvaise qualité.
- Faites réparer vos objets à un Repair Café.
- Privilégiez les recharges et les produits peu emballés (vrac, découpe, grands conditionnements).
- Pour transporter vos courses, pensez aux sacs réutilisables, aux paniers et caisses pliantes.
- Consommez l'eau du robinet, ne nécessitant pas d'emballage (utilisez une gourde).
- Imprimez vos documents si nécessaire en recto/verso.

Des actions de prévention et de sensibilisation sont menées chaque année par la Ville du Roeulx avec l'intercommunale HYGEA. Consultez régulièrement notre site internet www.leroeulx.be ou notre Page Facebook www.facebook.com/leroeulx.

Pour plus d'informations concernant les données reprises dans ce document, vous pouvez contacter le call center d'HYGEA au 0800/11.799.